



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 septembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Groupe « Responsabilité, cohérence et transparence » (ACT), je tiens à saluer la note de la Présidente du Conseil de sécurité ([S/2013/515](#)) et à souligner l'importance du rôle que joue l'Argentine à la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Le Groupe « Responsabilité, cohérence et transparence », dont le but est d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité de l'ONU en améliorant ses méthodes de travail, est un groupe interrégional qui comprend les 22 États suivants : Arabie saoudite, Autriche, Chili, Costa Rica, Estonie, Finlande, Gabon, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Slovénie, Suède, Suisse, Tanzanie et Uruguay.

Le Groupe ACT félicite tous les membres du Groupe de travail informel pour le travail accompli, qui a conduit à l'adoption, le 28 août, de la note susmentionnée sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité et renforcer les échanges et le dialogue avec les États non membres du Conseil et les autres organes de l'Organisation. Il estime que cette note marque une nouvelle étape importante dans le renforcement de cette transparence et de ces échanges. Les 10 mesures que les membres du Conseil se sont engagés à prendre présentent le plus grand intérêt. Certaines figurent d'ailleurs parmi celles, prioritaires, dont le Groupe ACT recommandait l'adoption pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. Le groupe se réjouit en particulier que les membres du Conseil se soient dits déterminés à faire une meilleure utilisation des séances publiques, à inviter les présidents de la Commission de consolidation de la paix à participer aux séances du Conseil et à des dialogues interactifs informels, à améliorer les consultations avec les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police et à continuer à donner à l'ensemble des membres de l'Organisation l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les méthodes de travail du Conseil, y compris par l'organisation de débats publics sur la mise en œuvre de la note du Président publiée sous la cote [S/2010/507](#).

Le Groupe salue la pratique, évoquée à l'alinéa i) du paragraphe 2 de la note publiée sous la cote [S/2013/515](#), des séances récapitulatives et des séances d'information informelles que le Conseil de sécurité et son président peuvent organiser en application de la note du Président publiée sous la cote [S/2012/922](#). Il se réjouit en outre que les membres du Conseil se soient à nouveau engagés à y



recourir et encourage toutes les initiatives qui seraient prises pour la maintenir et la perfectionner, car elle est d'une grande utilité pour l'ensemble des États Membres de l'Organisation. Le Groupe reste déterminé à contribuer au renforcement de cette pratique et, plus généralement, aux débats sur les méthodes de travail du Conseil et les échanges qu'il a avec l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

Le Groupe, comptant bien continuer d'apporter une contribution constructive, avec les membres du Conseil de sécurité, et notamment avec le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, se penchera sur la question au cours des semaines et des mois à venir et transmettra au Conseil les suggestions qu'il aura à ce sujet.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Paul **Seger**
